

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2014

PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE ET INDIVIDUALISATION DES PEINES - (N° 1413)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL233

présenté par

Mme Capdevielle, Mme Pochon, Mme Chapdelaine, Mme Untermaier et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 8

A l'alinéa 14, substituer au mot :

« avertit »

les mots :

« notifie à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Modification de précision.